



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Publié sur le site www.cabinet-primaudit.com en application des dispositions de l'article R.823-21 du code de commerce

Exercice clos le 31/08/2016

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| RAPPORT DE TRANSPARENCE | 1 |
| 1. Présentation du cabinet Prismaudit International | 3 |
| 1.1 Le Cabinet..... | 3 |
| 1.2 Activité et Organisation du cabinet..... | 3 |
| 1.2.1 Activité du cabinet | 3 |
| 1.2.2 Organisation du cabinet | 4 |
| 1.3 Gouvernance | 5 |
| 2. Gestion des risques du cabinet | 5 |
| 2.1 Indépendance, intégrité et objectivité | 5 |
| 2.2 Contrôle qualité..... | 6 |
| 2.2.1 Contrôle qualité interne | 6 |
| 2.2.2 Contrôle qualité externe | 8 |
| 3. Clients | 9 |
| 3.1 Le Chiffre d'affaires du cabinet..... | 9 |
| 3.2 Composition des mandats en CAC : EIP et NON EIP..... | 9 |
| 4. Ressources humaines | 9 |
| 4.1 Effectif global du cabinet..... | 9 |
| 4.2 Formation continue | 10 |
| 4.3 Rémunération des associés | 11 |
| 5. Déclaration de la direction | 11 |

1. Présentation du cabinet Primaudit International

1.1 Le Cabinet

Primaudit International est un cabinet indépendant d'expertise comptable et de commissariat aux comptes constitué sous la forme d'une SARL au capital de 914 700 €. Le siège social est situé au 6 Place Boulnois, Paris (17ème) et constitue l'unique implantation géographique. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 738 837.

La société PRIMAUDIT INTERNATIONAL est inscrite à la compagnie des commissaires aux comptes de Paris et à l'Ordre des experts comptable de Paris Ile-de-France.

Le cabinet ne dispose pas de participation dans d'autres sociétés de commissariat aux comptes et ne fait pas partie d'un réseau au sens de l'article 22 du code de déontologie.

Les associés qui sont tous commissaires aux comptes inscrits à la compagnie régionale de Paris et experts comptables inscrits à l'Ordre des Experts comptables de Paris Île-de-France sont :

- Marie-Jeanne THIZY
- Pascal GUILLOT
- David BREGAINT
- Claude MAYER

1.2 Activité et Organisation du cabinet

1.2.1 Activité du cabinet

Primaudit International exerce dans les domaines de l'Audit, de l'Expertise comptable et du Conseil dans divers secteurs d'activités. Les spécialités sectorielles développées par le cabinet sont :

- Les Mutuelles et Assurances
- Les Antiquaires
- Les Associations
- Les Chambres de métier
- La Grande Distribution
- PME-PMI

Les domaines d'interventions de Primaudit International se résument pour :

- l'Audit :
 - au Commissariat aux comptes
 - aux Audits d'acquisition/fusion...

- l'Expertise Comptable et Conseil :
 - à la Production des comptes sociaux
 - à l'Assistance en matière comptable, fiscale, sociale, reporting, contrôle interne
 - à l'Externalisation comptable et financière
 - à la Gestion des ressources humaines (production de la paie, déclarations sociales, rédaction et suivi des contrats, relations sociales...)

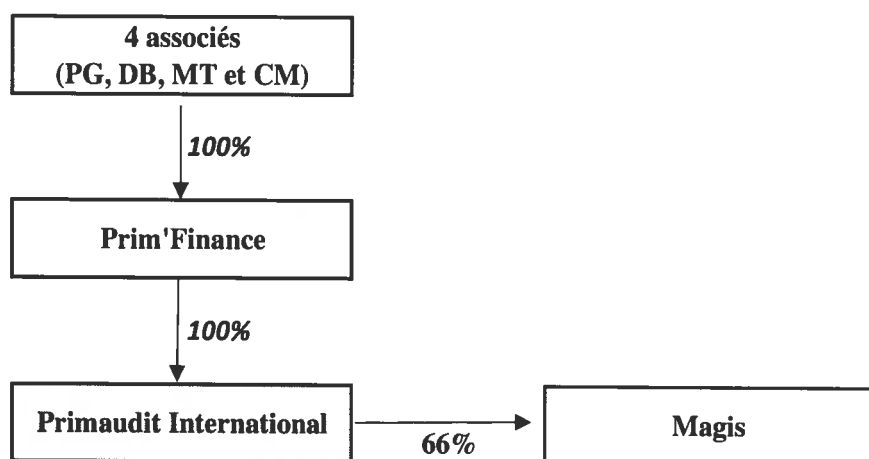
Le cabinet Primaudit International ne réalise aucune activité habituelle en dehors du territoire national français.

1.2.2 Organisation du cabinet

Chaque associé gère un portefeuille clients en s'appuyant sur les collaborateurs du Cabinet.

Primaudit International est une structure d'exercice professionnel. Elle se situe au sein de l'organigramme comme suit :

Organigramme Groupe :



Les entités du groupe liées à Primaudit International sont :

- La SARL PRIM'FINANCE : Elle est détenue par Mme THIZY (MT), Mr BREGAINT (DB), Mr GUILLOT (PG) et Mr MAYER (CM). Elle détient 99,99% de PRIMAUDIT. C'est une société holding animatrice. Elle facture ses prestations à PRIMAUDIT. Elle ne détient aucun mandat de CAC et n'exerce aucune mission d'expertise comptable.
- La SAS MAGIS : Cette société est détenue pour 2/3 par PRIMAUDIT et pour 1/3 par PRIMHOLDING. Elle produit des paies et des déclarations pour les clients de PRIMAUDIT essentiellement. Elle facture ses prestations à PRIMAUDIT.

La SARL PRIM'EXPERT (ne faisant pas partie du groupe mais en lien financier avec la structure d'exercice professionnel Primaudit) : Société d'expertise comptable détenue par Claude Mayer et son groupe familial. Cette entité n'exerce aucune mission d'expertise comptable. Cette société est liée à PRIMAUDIT INTERNATIONAL par une convention de prestations de services par laquelle elle facture depuis septembre 2013 les interventions de Monsieur MAYER sur les dossiers de PRIMAUDIT INTERNATIONAL.

1.3 Gouvernance

La gouvernance est assurée par les 4 associés qui sont co-gérants. Au sein du cabinet, les associés exercent des responsabilités fonctionnelles différentes :

- Marie-Jeanne THIZY s'occupe essentiellement de la gestion RH du cabinet et de la gestion des systèmes informatiques au niveau de la comptabilité et de la paie
- Pascal GUILLOT s'occupe principalement de l'animation des formations au sein du cabinet ainsi que des recrutements
- David BREGAINT s'occupe de la comptabilité du cabinet, des systèmes informatiques liés à l'audit et des mises à jour de la base de la documentation interne
- Claude MAYER s'occupe des relations avec SIGMA AUDIT INTERNATIONAL (groupement technique) dans lequel Primaudit International est membre.

De façon permanente, le collège des associés se réunit régulièrement pour conduire et orienter les grands axes stratégiques nécessaires à la bonne gestion du cabinet, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes en matière :

- de gestion des ressources humaines
- de développement commercial, en particulier lors de l'acceptation de nouveau mandat

En matière de politique de rotation des signataires des mandats EIP, la procédure chez Primaudit International respecte les dispositions réglementaires.

2. Gestion des risques du cabinet

2.1 Indépendance, intégrité et objectivité

L'indépendance peut se définir comme un état d'esprit qui garantit que seules les considérations en rapport avec la mission seront prises en compte pour accepter et réaliser la mission. Elle traduit une volonté qui conduit à éviter les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

L'indépendance, l'éthique et la déontologie sont au cœur des préoccupations des Commissaires aux Comptes de PricewaterhouseCoopers International qui veillent à la bonne application du Code de déontologie, notamment :

- Art 27 concernant l'existence de liens personnels
- Art 28 concernant l'existence de liens financiers
- Art 29 concernant l'existence de liens professionnels

Le cabinet a mis en place des procédures adéquates qui répondent aux exigences de la réglementation :

- Pour chaque nouvel exercice et pour chaque nouveau mandat, le Commissaire aux Comptes signataire vérifie que les exigences légales, réglementaires et déontologiques, examinées lors de l'acceptation du mandat sont respectées. L'analyse du maintien des mandats est effectuée chaque année également par le Commissaire aux Comptes signataire. La formalisation de l'acceptation ou du maintien de la poursuite de la mission (via une fiche) est classée dans le dossier annuel. Les mesures de sauvegarde à prendre éventuellement sont mises en œuvre par le signataire.
- Tous les associés et les collaborateurs intervenant sur des missions de commissariat aux comptes signent une déclaration d'engagement d'indépendance et de respect des règles de déontologiques. Ces déclarations sont renouvelées chaque année.

2.2 Contrôle qualité

2.2.1 Contrôle qualité interne

Les missions de commissariat aux comptes sont menées dans le respect des normes d'exercice professionnel (NEP) et des bonnes pratiques professionnelles. Pour tous les mandats, qu'ils soient EIP ou non EIP et quel que soit l'associé signataire, un dossier de travail est formalisé et fait l'objet d'un encadrement rigoureux par les responsables de missions et les associés.

Dans ce cadre, un manuel de procédures, des procédures de préparation des missions, des revues de travaux par les responsables compétents et de niveau hiérarchique élevé sont en place au sein du cabinet.

Lorsque des problèmes spécifiques se posent au cours d'une mission, en matière comptable, en matière juridique, en matière d'application de normes professionnelles ou encore en matière de déontologie, tout collaborateur peut s'adresser au signataire ou à un directeur de mission.

Chez Primaudit International, la qualité des missions d'audit s'appuie sur 4 piliers :

- la formation permanente des collaborateurs et des associés,
- l'utilisation d'outils méthodologiques à la disposition des collaborateurs
- Le recours à des experts pour la réalisation de certaines de nos missions
- les revues indépendantes externes

Les formations :

Les Commissaires aux Comptes respectent les règles de la profession quant à leur temps de formation.

Pour les collaborateurs, les associés veillent à ce qu'ils participent à des programmes adéquats de formation continue afin qu'ils développent et maintiennent leurs connaissances théoriques et leurs compétences professionnelles à un niveau suffisamment élevé. Des formations sont assurées en interne pour ces collaborateurs (actualité, techniques d'audit, ...). Une attention particulière est apportée au suivi des stagiaires experts-comptables notamment sur les points suivants devant être gérés : le nombre d'heures qu'ils effectuent en commissariat aux comptes durant leur stage, le suivi de leur activité réalisé par leur maître de stage et notamment sur la vérification des rapports rendus et la participation à la formation obligatoire.

Les outils méthodologiques :

La documentation est tenue à jour et est accessible pour tous les collaborateurs. Les principaux outils au sein du cabinet sont les suivants :

- **Boîte à outils :** La structure est dotée d'une boîte à outils standard regroupant des documents à utiliser dans les missions d'audit (de l'acceptation au rapport annuel), et dans des situations particulières (alerte, ...).
- **Dossier de travail :** La structure utilise pour les missions d'audit légal un dossier de travail avec référencement des papiers de travail. Un dossier de travail spécifique est utilisé pour les entreprises d'assurance.
- **Logiciel d'audit :** Depuis plusieurs années, le cabinet s'est doté du logiciel REVISAUDIT PREMIUM qui couvre l'ensemble des besoins en matière de dossier permanent et de dossiers annuels. Il devient l'outil de référence pour la majorité de nos mandats. Le cabinet s'est doté également du logiciel ODD-IT comme outil statistique conçu notamment pour la réalisation des échantillonnages ainsi que pour d'autres travaux d'audit.
- **Documentation interne et externe :** Il existe au sein du cabinet des emplacements spécifiques qui centralisent l'ensemble de la

documentation technique et professionnelle. Ces emplacements sont physiques et dématérialisés sur serveur. Une liste tenue à jour quotidiennement et comportant la localisation de la documentation est disponible sur le serveur. La structure dispose de la documentation interne professionnelle et normative émanant principalement de la CNCC. La structure a accès à de la documentation externe technique périodique notamment les mémentos Lefebvre, BFC Feuillettes rapides Revue Fiduciaire, etc... La structure a également accès à la documentation en ligne NAVIS.

Le recours à des experts pour certaines de nos missions :

Pour certaines problématiques, Primaudit International recourt à des experts externes, notamment en matière :

- D'actuariat
- D'audit de système d'information

Les prestataires interviennent sur la base d'un contrat défini au cas par cas.

Les revues indépendantes des mandats EIP :

Une revue indépendante est une procédure prévue par l'article 15 du code déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Dans notre cadre, elle peut se définir comme un audit interne d'un cabinet dont l'objet est de surveiller le système de maîtrise de la qualité dans la réalisation des missions d'audit légal.

La revue indépendante a pour objectifs de s'assurer de :

- ✓ De la qualité des documents émis par le cabinet
- ✓ De la mise en œuvre des diligences adéquates et suffisantes,
- ✓ De la cohérence entre le plan de mission et les conclusions de la note de synthèse
- ✓ De manière générale, de l'évaluation du respect des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires

Ponctuellement, le cabinet Primaudit International procède à un contrôle qualité pour ses mandats EIP. A chaque année, des mandats sont sélectionnés. Une attention particulière est attribuée pour la sélection de mandats EIP complexes à taille importante sans pour autant délaisser systématiquement les mandats EIP de faible taille.

Les revues indépendantes réalisées depuis 2014, sont effectués par une consœur externe au cabinet Primaudit International. Ces revues donnent lieu à l'émission d'une note qui comporte des recommandations quant aux mesures correctives et préventives à mener. Le cabinet tire les conclusions des constats relevés et met en place les actions nécessaires.

2.2.2 Contrôle qualité externe

Primaudit International a fait l'objet de contrôles de la profession pour les mandats d'audit EIP. Le dernier contrôle a été effectué par le H3C en date de Mai 2016.

3. Clients

3.1 Le Chiffre d'affaires du cabinet

Le chiffre d'affaires du cabinet Primaudit International pour l'exercice clos le 31 août 2015 s'est élevé à 3,7 M€ et est réparti de la manière suivante :

- Commissariat aux comptes : 1,1 M€, soit 30 % du chiffre d'affaires global
- Expertises comptables et Conseil : 2,6 M€, soit 70 % du chiffre d'affaires global

3.2 Composition des mandats en CAC : EIP et NON EIP

La composition des mandats EIP et hors EIP en commissariat aux comptes détenus par Primaudit International se présente comme suit :

| | Nombre de mandats | en % |
|-----------------|-------------------|-------------|
| Mandats EIP | 27 | 35% |
| Mandats non EIP | 51 | 65% |
| Total | 78 | 100% |

Les mandats EIP détenus par le cabinet sont composés de :

- 26 mutuelles issues du livre II
- 1 compagnie d'assurance non cotée

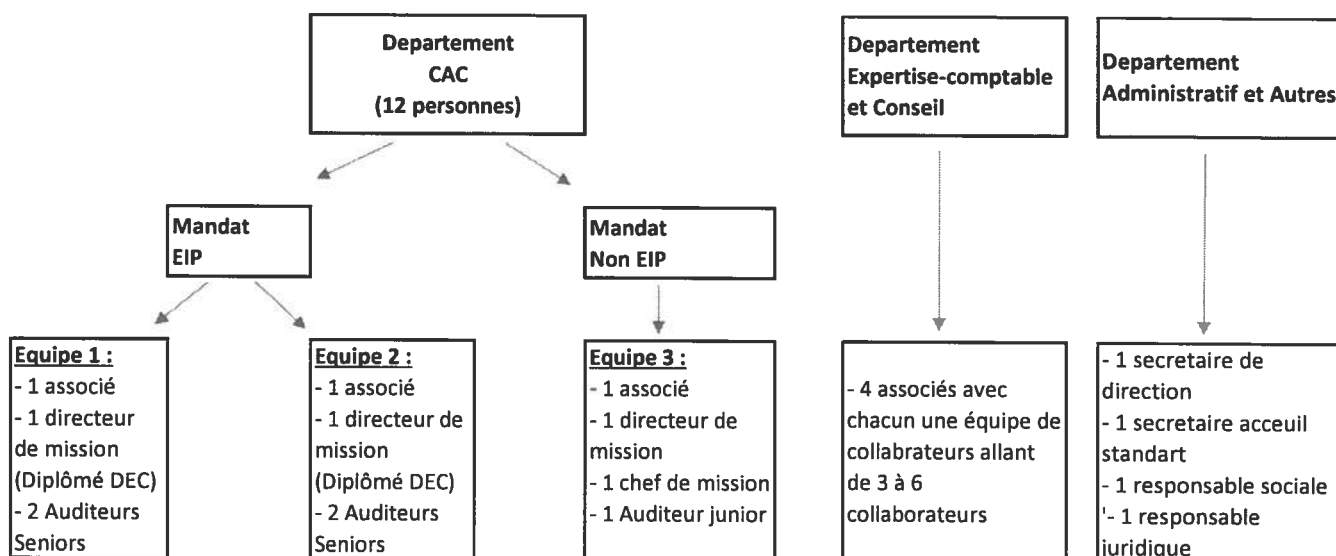
4. Ressources humaines

4.1 Effectif global du cabinet

L'effectif global du cabinet est de 35 personnes environ.

Le cabinet compte 4 associés, 6 experts-comptables diplômés (dont les 4 associés), 4 experts-comptables stagiaires, 2 experts-comptables memorialistes, plusieurs collaborateurs expérimentés ainsi que des assistants.

Le cabinet est organisé en départements spécialisés, comme présenté ci-dessous :



4.2 Formation continue

Un plan de formation est défini par les associés en fonction des besoins du cabinet, les spécificités de la clientèle et les attentes des collaborateurs.

Un tableau de suivi des formations par année est établi. Les justificatifs de présence aux formations sont centralisés dans un classeur.

Les stagiaires EC suivent le plan de formation inhérent à leur statut auprès des instances professionnelles.

Un dispositif de formation mensuelle (« Actualisation des connaissances ») est mis à disposition des collaborateurs (CD et serveur). Cette formation peut servir de support à des séances participatives en fonction des sujets et des disponibilités.

Les formations dispensées à notre équipe d'auditeurs sont internes et externes.

Les formations internes sont dispensées par les associés et/ou les directeurs de missions ayant une connaissance et une expérience appropriées dans les domaines concernés.

Deux sessions de formations sont organisées dans l'année (janvier et septembre) qui comprennent notamment :

- Des formations relatives au métier d'auditeur : présentation des principaux éléments de l'environnement professionnel et réglementaire des commissaires aux comptes à destination, notamment des auditeurs juniors et débutants
- Des formations relatives aux secteurs des organismes d'assurances (sociétés d'assurances et mutuelles) sur des aspects juridiques, comptables et fiscaux pour tous les auditeurs expérimentés et débutants

Les formations externes sont conduites auprès d'organismes reconnus (CNCC, ASFOREF, etc.).

4.3 Rémunération des associés

Les associés de Primaudit International ont un système de rémunération basé sur les modalités suivantes :

- une rémunération annuelle fixe, en fonction des responsabilités assumées et de l'expérience et de l'ancienneté,
- des primes variables liées à la performance du cabinet

5. Déclaration de la direction

En application de l'article R 823-21 du Code de commerce, nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondants aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

PARIS, le 30/06/2017

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a vertical stroke extending downwards from the center.